

# *La condition de la femme: développement*

*COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME, Trente-deuxième session  
Point 5 b) de l'ordre du jour (E/CN.6/1988/1): THEMES PRIORITAIRES :  
DEVELOPPEMENT: PROBLEMES DES FEMMES RURALES, NOTAMMENT  
L'ALIMENTATION, LES RESSOURCES EN EAU, LES TECHNIQUES  
AGRICOLES, L'EMPLOI DANS LES ZONES RURALES, LES TRANSPORTS  
ET L'ENVIRONNEMENT*

*Exposé soumis par les organisations suivantes : Alliance internationale des femmes -  
droits égaux, responsabilités égales. Conseil international des femmes, Fédération  
internationale des femmes de carrières libérales et commerciales. Organisation  
internationale des unions de consommateurs (organisations non gouvernementales  
dotées du statut consultatif, catégorie I): Communauté internationale Bahá'íe  
(organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif, catégorie II)*

*Le Secrétaire général a reçu l'exposé suivant, qu'il communique conformément aux  
paragraphe 29 et 30 de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.*

*Vienne*

*14-23 mars 1988*

- 1. La Communauté internationale Bahá'íe, membre des  
“Advocates for African Food Security: Lessening the Burden  
for Women” [1], groupement composé d'organisations non*

gouvernementales, se félicite de l'occasion qui lui est donnée de présenter à la Commission de la condition de la femme l'exposé ci-après tendant à démontrer qu'il importe d'accorder la priorité aux problèmes des cultivatrices africaines lors de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, auxquels il sera procédé avant la session de 1988 de l'Assemblée générale. Trois organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie I, auprès du Conseil économique et social : le Conseil international des femmes, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales et l'Organisation internationale des unions de consommateurs, ont souscrit à cet exposé.

2. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique, qui s'est tenue en 1986, a fait date. L'Assemblée a établi et adopté à cette occasion un plan de redressement économique et de développement : le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le

développement de l'Afrique, 1986-1990. La convocation de cette session, la première que l'Organisation des Nations Unies ait consacrée à l'examen de la situation économique d'une région déterminée, avait été demandée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en vue de mobiliser des ressources internationales supplémentaires pour le redressement et le relèvement de l'économie des pays du continent dévastés par la sécheresse et la famine les plus graves qu'ils aient connu de très longue date.

3. Dans le Programme d'action, la communauté internationale est appelée à appuyer les nouvelles initiatives prises par les Etats africains pour promouvoir la production vivrière, créer des industries agricoles et une infrastructure appropriée, remédier aux effets de la sécheresse et de la désertification et mettre en valeur les ressources humaines par la modification radicale des systèmes d'éducation. Elle reconnaît que ces changements sont nécessaires si l'on veut que les objectifs fixés pour le redressement de l'Afrique soient atteints.

4. Avant la session de 1988 de l'Assemblée générale, un Comité ad hoc plénier, créé par l'Assemblée dans sa résolution 42/163, étudiera et évaluera le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique. Des recommandations concrètes sur la mise en oeuvre intégrale de ce programme, formulées d'après les réponses que les gouvernements africains auront faites à une enquête actuellement en cours, seront présentées au Comité.
5. L'enquête comporte plusieurs questions relatives aux femmes et au développement, mais elle n'est pas suffisamment axée sur les domaines suivants qui jouent un rôle primordial dans la vie des femmes et dans la sécurité alimentaire des pays africains : terres, crédit, environnement - en particulier désertification et bois de feu - formation (transfert de technologies) et transports. En outre, une bonne partie des données n'est pas ventilée par sexe, ce qui aboutit à occulter :
  - a) le rôle vital que les femmes jouent dans l'agriculture africaine,
  - b) les besoins particuliers et urgents des agricultrices

6. La Communauté internationale Bahá'íe appelle donc l'attention de la Commission de la condition de la femme sur le fait que le Conseil économique et social étudiera les recommandations sur les dispositions à prendre pour la réunion du Comité ad hoc plénier à ses sessions ordinaires de 1988 et demande instamment à la Commission de prendre toutes les mesures possibles pour que :
- a. Les préoccupations des femmes soient pleinement prises en compte lorsqu'il sera procédé à l'examen et à l'évaluation à la session d'automne de l'Assemblée générale;
  - b. Les besoins des agricultrices africaines se voient attribuer la plus haute priorité dans les recommandations relatives à la sécurité alimentaire dans le redressement et le développement de l'Afrique.

[1] Voici les organisations qui sont membres des Advocates : African American Institute; Alliance internationale des femmes; American Friends Service Committee; American Public Health Association, Inc.; Association

soroptimiste internationale; Bahá'íe USA; CARE; Center to Prevent Childhood Malnutrition; Church Women United; Coalition for Women in International Development; Comité des Etats-Unis pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; Comité de la Conférence des ONG (CONGO) chargé de la Décennie des Nations Unies pour la femme; Communauté internationale Bahá'íe; Coordination in Development, Inc.; Fédération suédoise de protection de l'enfance; Institute of Cultural Affairs; Lutheran World Ministries; Lutheran World Relief Service; NCCC - Service chrétien mondial; Overseas Education Fund; Oxfam America; PACT, Inc.; Pan-African Human Rights; Presbyterian Church (Etats-Unis) - Women's Program; Save the Children (Canada); Service de secours catholique; The Hunger Project; Trickle Up Program; United Church Board for World Ministries; United Methodist Office for UN; Zonta International.

Le Comité a bénéficié des services consultatifs de fonctionnaires de l'INSTRAW, du PNUD, de l'UNIFEM, du Groupe des ONG au Département des affaires économiques et sociales internationales; du Service de liaison de l'ONU avec

BIC Document #88-0321F

©1997 — The Bahá'í International Community United Nations Office